



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 octobre 2000**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 25 septembre 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 30 octobre 2000

**Centres de Loisirs : création d'emplois saisonniers pour les Centres  
de Loisirs des mercredis et petites vacances scolaires**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,  
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques  
LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc  
DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève  
RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme  
Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine  
LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN, M.  
Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Alain PAGE, M. Jacques  
VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Isabelle ANELONE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.  
Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.  
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.  
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à Mme Isabelle ANELONE.  
M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane DRAPET,  
Mme Catherine REYSSAT

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du 26 juin 2000, Conseil Municipal s'est prononcé favorablement à la définition des modalités d'intervention des personnels d'animation, ainsi qu'à la création d'emplois saisonniers nécessaires au fonctionnement des Centres de Loisirs d'été 2000.

En complément de cette délibération et afin de permettre d'assurer le fonctionnement des Centres de Loisirs des mercredis après-midi et des petites vacances scolaires, il y a lieu de créer :

pour les mercredis :

- \* 15 postes d'animateur diplômé
- \* 10 postes d'animateur stagiaire
- \* 3 postes de directeur

pour les petites vacances :

- \* 30 postes d'animateur diplômé
- \* 20 postes d'animateur stagiaire
- \* 3 postes de directeur

recrutés sur la base de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et rémunérés dans les conditions fixées par délibération du 26 juin 2000.

Je rappelle que cette délibération n'a pas d'incidence budgétaire puisqu'il s'agit de compléter le dispositif de transfert de ces activités du CCAS vers les services municipaux, s'agissant notamment des Centres de Loisirs avec restauration.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- créer les postes ci-dessus énoncés et d'inscrire les crédits correspondants.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC